

---

# *Le cas de «The Kid Who Couldn't Miss»*

---

## Le sénateur Jean Le Moyne

*Le 18 septembre 1985, le sénateur Hartland Molson proposait la motion suivante : « Que le Comité sénatorial des Affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire une étude et un rapport sur les activités de l'Office national du film concernant la production et la distribution du film intitulé : **The Kid Who Couldn't Miss** ». L'étude de la question fut confiée au sous-comité des Affaires des anciens combattants présidé par le sénateur Jack Marshall. Dans son rapport déposé en avril 1986, le sous-comité recommandait l'ajout d'un avertissement au film pour indiquer qu'il s'agit bien d'un documentaire dramatisé alliant fiction et réalité. Le 22 du même mois, le sénateur le Moyne intervenait à la Chambre haute à ce sujet. Nous reproduisons ici le texte, légèrement révisé, de son discours.*

**J**e n'ai pas l'intention de revenir sur les audiences du sous-comité des Affaires des anciens combattants, que préside le sénateur Jack Marshall, au sujet du film de l'Office national du film sur Billy Bishop, le célèbre as canadien de la Première Guerre mondiale, intitulé : *The Kid Who Couldn't Miss*. Je ne veux pas non plus faire état des discussions qui ont mené à la rédaction du rapport dont nous sommes présentement saisis et qui a été présenté par le comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, présidé par le sénateur Arthur Tremblay. Mes distingués collègues, les sénateurs Everett et Marshall, ont fait des exposés extrêmement minutieux, très convaincants et émouvants à ce sujet. J'épouse leurs sentiments et leurs raisonnements au point d'en faire une telle poussée d'adrénaline que j'ai grand-peine à ne pas les suivre jusqu'au bout et à tirer les mêmes conclusions qu'eux. Cela suppose un grand effort de réflexion. J'aurai dû me rappeler maintes fois plus d'un fait dégrisant, plus d'une raison

contraignante, pour leur résister. Je tiens à préciser que je n'essaie nullement de défendre le film en question ou l'Office national du film lui-même à titre de producteur collectif. Le rapport dans son ensemble est très sévère à cet égard, et à juste titre, et je n'ai aucune hésitation à l'appuyer. J'appuie aussi l'unique recommandation formulée dans le rapport, tout en soulignant qu'en ce qui me concerne, elle va aussi loin que possible. J'essaierai donc simplement de mettre en lumière un principe qui constitue à mes yeux un obstacle insurmontable aux recommandations formulées par les sénateurs Everett et Marshall et qu'à mon avis, le rapport a sagement écartées.

Mes deux collègues ont exprimé ce que je n'ai cessé d'éprouver depuis le visionnement de *The Kid Who Couldn't Miss*. Le rapport très peu flatteur rend parfaitement compte de ce que je pense du film. Honorables sénateurs, vous me voyez déchiré. Mais de mon débat intérieur, je vous fais grâce et vous communique sans autres préliminaires sa résolution, son issue, qui est la suivante : nous devons respecter et sauvegarder l'indépendance de l'Office national du film, si désagréable que cela nous soit, en l'occurrence. Par conséquent, nous ne pouvons pas censurer l'Office en le

---

*Écrivain, Jean Le Moyne a publié de nombreux essais et articles dont quelques-uns ont été reproduits dans *Convergences* (Montréal 1961). Le sénateur Le Moyne a été appelé à la Chambre haute en 1982. Il a été membre du sous-comité des Affaires des anciens combattants.*



**En 1918 Billy Bishop avait abattu 74 avions ennemis. (PAC-1651)**

sommant (façon de parler) de retirer, de modifier ou de refaire ce film qui nous déplaît si intensément ; nous ne saurions censurer l'Office en tentant de l'obliger à s'amender selon nos normes et nos idéaux, si contraignants ceux-ci pourraient-ils nous paraître, et si outrés, si outragés puissions-nous être de les voir bafoués, tenus pour rien.

Faisant montre d'une audacieuse originalité, le Canada s'est donné plusieurs agences culturelles, auxquelles il a imposé des mandats aussi nettement définis que possible, mais forcément très amples et aux contours nécessairement flous, puisqu'il s'agit justement du domaine si vaste et divers de ce qu'on appelle « la culture ». Disons, en passant, et en paraphrasant un mot du grand critique français Charles du Bos sur la littérature, que la culture, c'est la vie prenant conscience d'elle-même dans des expressions formelles. Ce n'est pas une petite affaire, mais c'est bien ce que l'État a confié à ses agences selon les compétences de chacune.

Les agences ainsi créées, Radio-Canada, le Conseil des Arts, l'Office national du film et d'autres, sont, de par leur constitution ou charte, douées d'un haut degré d'autonomie, bien que comptables au Parlement ou à un ministre de tutelle. Elles sont au service de l'intérêt national, mais d'immenses champs d'action leur ont été confiés où elles ont pleine et entière liberté d'initiative et imprescriptible juridiction, chacune selon son ordre et sa mission.

Il y a deux facteurs ici à prendre en considération. Premièrement, les agences ne peuvent pas ne pas être adultes, c'est-à-dire qu'elles sont responsables et qu'on leur reconnaît

implicitement des rigueurs de maturité, mais qu'on admet aussi qu'elles puissent inventer et se montrer imprévisibles, voire déconcertantes. En effet, leur ordre n'est-il pas celui de la création ?

Deuxièmement, on les a instituées il y a tant ou tant d'années, à un moment donné et dans un état donné de la mentalité ambiante, mais le temps a passé et c'est dans l'actualité présente qu'elles fonctionnent : c'est dans le contexte actuel qu'elles œuvrent, un contexte nouveau et presque sans commune mesure avec celui de leur fondation. Elles baignent dans une atmosphère imprégnée d'impondérables innovations. De par leur nature même, nos agences se trouvent toujours en position d'extrême avancée.

Ces pointes de la littérature, des arts visuels, de l'information, ne sont généralement pas des demeures familières aux autorités politiques et militaires, comme aux simples parlementaires. Il nous faut donc prendre garde. Révérence parler et sans préjudice de nos prérogatives, nous sommes des profanes surtout par rapport à l'époque qui certes charrie et conserve beaucoup d'antiques et anciennes valeurs, mais qui aussi les transforme toutes plus ou moins et s'en donne de nouvelles, souvent de nature à choquer les aînés que nous sommes. Il nous faut prendre garde, car au sein de nos agences culturelles travaillent des écrivains, des dramaturges, des peintres, des cinéastes, des journalistes, qui sont les pairs d'une foule d'avant-gardistes du secteur privé dont des vieilles barbes de tout poil se scandalisent. Du reste, les coupables en ces histoires sont très souvent interchangeables d'un secteur à l'autre.

Prenons garde, car nos agences, de par leur rôle, ne sauraient engager que des autonomies, que des personnes en liberté dans les domaines qu'elles ont choisis. La liberté est capable de révérence, mais sa promptitude à l'irrévérence ne la condamne pas nécessairement. Aux fonctionnaires, aux pigistes des agences, on ne saurait sérieusement recommander de se conduire en bonnes petites filles et en bons petits garçons ; on ne saurait leur ordonner de bien soigner toutes les vénération du grand âge, ou du capital, des masses, de la religion, de la finance, de l'armée ou des syndicats. On s'attendra surtout, comme signe élémentaire de vitalité, que bien des choses soient remises en question. Pour remettre une chose en question, pas besoin d'outils de cambrioleur ou d'instruments de chirurgie : il suffit d'un regard neuf.

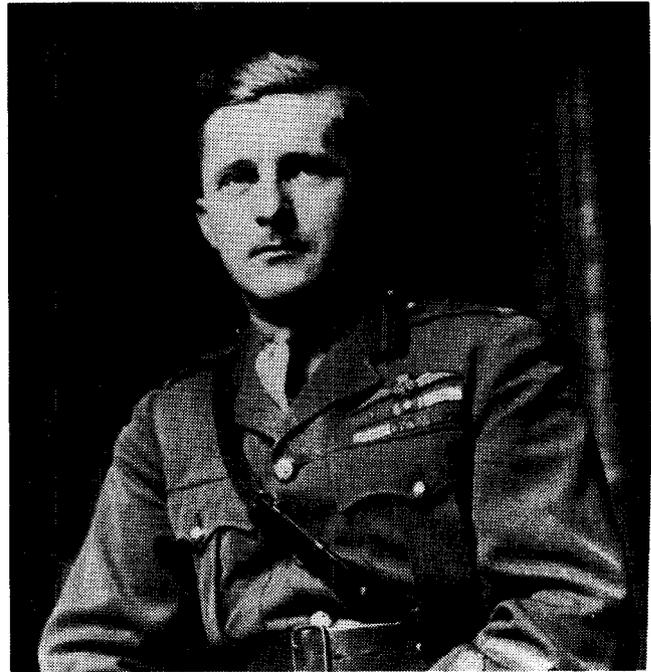
Le gouvernement a donc pris un très gros risque en établissant ses agences culturelles, le risque inhérent à la liberté accordée à de telles institutions. Il a fallu évidemment établir une frontière entre ce qui allait être acceptable et ce qui n'allait pas l'être, mais comme je le disais tout à l'heure, cette frontière demeure toujours floue. La réalité est toujours ondoyante et correspond partiellement à la représentation propre à un chacun dans le cours du temps. Rappelons-nous donc que cette frontière correspond à des coordonnées qui ne sont jamais longtemps immobiles.

Remontons à cent vingt ans passés et imaginons, pour les besoins de notre cause, que le comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie soit en tournée en France. Indisposés par la toile d'un boursier du Conseil des arts, un certain Paul Cézanne, les membres de ce comité décident de lui interdire l'entrée du Salon officiel. Et, en 1896, ce même comité fait des pieds et des mains pour empêcher la représentation de la pièce *Ubu roi*, du surréaliste Alfred Jarry, à cause de son outrageante vulgarité. Puis, il attendra jusqu'en 1960 pour lever l'interdiction qui pèse sur *L'amant de Lady Chatterley*, un roman licencieux commis par un certain D. H. Lawrence, tout en fulminant contre les Picasso, les Schœnberg, les Webern et les Mondrian. S'ils étaient toujours vivants, les membres de ce comité se sentiraient passablement gênés devant le jugement que l'histoire a rendu sur ces prétendus ennemis de la décence.

Loin de moi l'idée que nos agences culturelles pullulent de génies que nous n'avons pas l'intelligence de reconnaître. Non. Je veux simplement faire remarquer qu'il ne faut jamais être trop prompt à condamner ou à censurer. Après mûre réflexion, notre comité imaginaire aurait pu aller au-delà de ce qui frappe, de prime abord, les yeux et les oreilles les plus sensibles, bien au-delà, et découvrir une foule de chefs-d'œuvre. Dans le domaine de la production artistique, littéraire et cinématographique ordinaire, le comité réel s'est contenté très sagement de formuler des critiques sans pour autant condamner. Et, au cours de l'épisode péquiste, le

gouvernement s'est abstenu d'agir à l'égard de Radio-Canada en dépit de dérangeaisons presque intolérables. En fait, il avait même été question d'un lock-out. Heureusement, la patience, selon le génie britannique, devait l'emporter, tout comme d'ailleurs le Canada.

*The Kid Who Couldn't Miss* n'est pas l'œuvre d'un vieux bonze, mais celle d'un jeune homme plutôt nerveux, qui a de la guerre une conception assez sommaire, qui ne se fait pas une idée très positive des héros et de leur rôle dans l'histoire et la société, et qui est volontiers iconoclaste. Il se trouve que



Lt-col. Billy Bishop, V.C. (PA-6316)

la mentalité que je viens de dépeindre est courante chez les jeunes générations, et se traduit par différents comportements et tendances des plus déplorables aux yeux de maintes orthodoxies. M. Cowan, tout comme l'Office national du film, participe de cette modernité qui est parfois si déroutante. L'entreprise de déboulonnage tellement irréfléchie qu'est *The Kid Who Couldn't Miss* est peu de choses en comparaison de ce qu'on peut constater dans n'importe quel ouvrage sérieux d'exégèse contemporaine. Quoi qu'il en soit, le souci d'abattre les idoles et les idées reçues, qui est une forme de critique ou son résultat, est l'une des principales caractéristiques de notre temps et l'un des plus utiles apports à l'évolution de l'humanité. Si j'applaudis à la critique, c'est qu'elle fait avancer la science, qu'elle contribue à un approfondissement de la prise de conscience psychologique, et qu'elle favorise par-dessus tout la purification constante de la foi théologique, si longtemps surchargée d'anthropomorphisme.

Si pénibles que puissent être, justifiés ou non, pareils assauts critiques, on ne saurait ni les restreindre ni les interdire par ordre du Parlement ou des tribunaux, ou au moyen d'une censure officielle. Dans des cas semblables et analogues à celui dont nous sommes saisis, toute censure équivaut simplement à un coup d'épée dans l'eau. À l'instar de Don Quichotte, je préférerais lutter contre des moulins à vent : j'en éprouverais beaucoup plus de plaisir. Mais il est possible de rectifier et de compenser la critique iconoclaste injustifiée par une critique digne de ce nom ; le rapport que notre comité des Affaires sociales a consacré au film sur Bishop en est un excellent exemple. Je la trouve dévastatrice et, dans la mesure où elle ne va pas au delà de l'unique recommandation, je m'en réjouis. Cependant, dans un moment d'irritation bien compréhensible, on peut se demander quand il est loisible à l'État d'imposer sa volonté à ses organismes culturels. En matière de subsides, évidemment, mais cela n'est guère pertinent à notre propos. Outre la haute trahison, les menées manifestement criminelles et la violation de la Charte des droits et des libertés, je ne vois rien qui justifierait une intervention.

Que cela nous plaise ou non, l'histoire de Bishop en tant qu'as de l'aviation militaire comporte une faille. Dans l'admirable succession des détails établis de son service outre-mer, on rencontre une solution de continuité. Aucun des témoins que nous avons entendus ne pouvait le contester : le fameux raid en solitaire qui a mérité à Bishop la croix de Victoria ne saurait être ni confirmé, ni prouvé historiquement, ni fondé scientifiquement. Grande a été ma consternation quand je me vis forcé d'admettre que cette damnée faille ne pouvait être colmatée par des faits concrets, par des faits aussi solides que du béton. Toute preuve tangible a disparu avec les différentes archives.

Je n'ai pas été consterné à cause d'un doute qui m'aurait effleuré concernant l'intégrité de Bishop, le combattant, rendant compte de ses exploits, car me paraissent irrésistibles les présomptions en sa faveur. Elles me suffisent, à moi et à bien d'autres, pour préserver intacte la mémoire de Bishop, le plus grand de tous les as canadiens, véritable héros de tous les âges. Cependant, ces présomptions ne constituent pas des preuves inattaquables. Sans ce trou regrettable dans la vie de Bishop, l'Office national du film n'aurait jamais produit le film intitulé *The Kid Who Couldn't Miss*. Mais il existait

malheureusement, il était indéniable, et on l'a utilisé de façon malveillante, à notre avis, pour jeter le doute sur toute la vie de Bishop. Nos présomptions favorables basées sur la carrière et la réputation de Bishop sont justes du point de vue subjectif, mais elles ne sont pas historiquement contraignantes et la possibilité du doute demeure - une possibilité, sans plus. J'insiste : le doute subsiste, mais si faible qu'en toute honnêteté, on n'aurait jamais dû permettre qu'il ait des répercussions.

Les arguments de M. Cowan ne peuvent être supérieurs à ceux des amis et des admirateurs de Bishop et ils sont, en fait, bien moins solides. Ils laissent grandement à désirer, car ils contredisent ce que nous savons de la vie de Bishop, qui a été longtemps un exemple de valeur et d'héroïsme limpides.

Tout bien considéré, la recommandation de notre comité vise à demander, à nous le maximum, et à l'Office national du film le minimum, à savoir qu'il doit présenter comme *documentaire dramatisé* ce qui ne peut être considéré comme un documentaire, qu'il doit reconnaître la fiction là où elle existe et aller à ses affaires. Il ne faut pas tenter de censurer effectivement dans le cas présent et dans les circonstances actuelles, car cela violerait un principe cher aux Canadiens en matière de liberté et de démocratie, malgré les risques courus de la sorte ; cela compromettrait notre maturité même de société éclairée ; cela créerait un précédent dont pourraient se servir toutes les forces de la réaction et exposerait le Sénat à se voir identifié d'humiliante façon à ces mêmes éléments réactionnaires.

Supposons un instant, que nous décidions de censurer. Nous n'y gagnerions rien. On se moquerait de nous, car ce n'est pas simplement la célébrité de Bishop qui est en jeu, mais bien tout le dynamisme culturel de notre époque. En outre, le gouvernement n'oserait certes pas intervenir de peur de susciter la colère du monde littéraire et du collège artistique, voire de la cité savante. Quant à l'ONF, il nous enverrait promener.

Nos vives critiques étaient la seule solution honorable qui s'offrait à nous et nous avons agi en ce sens. Le reste est affaire de liberté. Je suis persuadé que ce film sera oublié bien avant que la mémoire de Billy Bishop ne commence à s'effacer. ✈

**Note de la rédaction** : En décembre, l'Office national du film a annoncé qu'un nouveau film sur Billy Bishop serait tourné et que « *The Kid Who Couldn't Miss* » porterait désormais la mention « Documentaire dramatisé ».